

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL519

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 10 TER

À l'alinéa 6, après le signe :

« « »,

insérer les mots :

« qu'il soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.